



Règlement du Tribunal administratif fédéral (RTAF)

Modification du 12 décembre 2017

*Le Tribunal administratif fédéral
édicte le règlement suivant:*

I

Le règlement du 17 avril 2008 du Tribunal administratif fédéral¹ est modifié comme suit:

Art. 17 al. 2

² Pour les affaires ressortissant à la Conférence des présidents, celui qui la préside et le secrétaire général signent collectivement.

II

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

12 décembre 2017

Au nom du Tribunal administratif fédéral:

Le président, Jean-Luc Baechler

Le secrétaire générale suppléant, Bernhard Fasel

¹ RS 173.320.1

